



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 13 octobre 2010

Présents: Mme Fabienne AUBRY CONNE (L), M. Gary BENNAIM (L), M. Edgar BORDIER (R), Mme Valérie BOURQUIN (Ve), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), Mme Isabelle BRUNIER (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (R), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Maria CASARES (AGT), M. Alexandre CHEVALIER (L), M. Sylvain CLAVEL (UDC), Mme Renate CORNU (L), Mme Linda de COULON (L), M. Marc DALPHIN (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Jacques FINET (DC), M. Olivier FIUMELLI (R), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (L), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), Mme Claudia HEBERLEIN SIMONETT (Ve), M. Alain de KALBERMATTEN (DC), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (L), M. Yves de MATTEIS (Ve), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), M. Roger MICHEL (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (AGT), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Chantal PERRET-GENTIL (R), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Odette SAEZ (DC), M. Fabien SARTORETTI (Ve), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), Mme Martine SUMI (S), M. Olivier TAUXE (UDC), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Salvatore VITANZA (R), M. Christian ZAUGG (AGT).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
extraordinaire ²⁾

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 21 octobre 2010

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet: PR-549 I

Crédit complémentaire de 10 010 092,02 francs destiné à couvrir les hausses conjoncturelles et contractuelles de sept crédits de construction terminés.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date:

14 octobre 2010

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Hélène Ecuier, secrétaire